



## ENTRETIEN DE COUPURES DE COMBUSTIBLE PAR LE SYLVOPASTORALISME Commune de Plan-de-la-Tour

### APPEL A CANDIDATURE

#### OBJET

Le SIVOM Pays des Maures, maître d'ouvrage des travaux DFCI sur la Commune de Plan-de-la-Tour cherche un éleveur pour l'entretien via le sylvopastoralisme d'une zone d'ancrage agricole à objectif de DFCI.

L'éleveur retenu devra s'engager à entretenir durablement le site. Pour cela, il devra souscrire un contrat sylvo-pastoral « Mesures Agri-environnementales Territorialisées à vocation DFCI » avec le niveau d'engagement le plus important (niveau 3).

#### PROFIL RECHERCHE

- ✓ Candidat pourvu d'une expérience en élevage et/ou expérience en tant qu'exploitant ou salarié en région méditerranéenne
- ✓ Système d'élevage : indifférent.
- ✓ Candidat disposant déjà d'un troupeau (minimum 30 ovins ou 15 caprins/bovins/asins)
- ✓ Candidat motivé par la mise en œuvre d'un cahier des charges environnemental dans le cadre d'entretien de coupures stratégiques de Défense des Forêts Contre l'Incendie

#### OFFRE

- ✓ Entretien de la coupure de combustible : Marri Vallat.
- ✓ Foncier maîtrisé par le Maître d'ouvrage (autorisation des propriétaires) mis à disposition de l'éleveur, dans le cadre d'une convention pluriannuelle de pâturage en forêt.

Il est prévu une plantation d'oliviers échelonnée sur 10 ans sur une partie du foncier (4 ha environ). Le pâturage devra être adapté en fonction des modalités particulières dues aux plantations (mise en défens, protection individuelle des arbres...).

Le foncier appartient à des propriétaires privés.

- ✓ Site inscrit au **PIDAF du SIVOM Pays des Maures**.  
Surface de 14,38 hectares avec perspectives d'extension en création de prairies et de parcours boisé.
- ✓ Présence d'une retenue d'eau (barrage). Son utilisation est à négocier avec le propriétaire foncier.

- ✓ Calendrier de pâturage négociable avec les gestionnaires des sites, la période de la chasse au sanglier doit être prise en compte de façon à ne pas générer de conflits.
- ✓ Possibilité de créer des clôtures fixes (à négocier avec le propriétaire foncier).

Obligation de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales (MAE) à vocation DFCI dans les années à venir.

Le SIVOM du Pays des Maures a prévu d'entretenir régulièrement ces sites (débroussaillage et/ou amélioration pastorale).

## CONTRAINTES

- ✓ Respect d'un cahier des charges pour l'entretien du site
- ✓ Le pâturage doit se dérouler sous le contrôle du Maître d'ouvrage, qui est responsable vis à vis des propriétaires fonciers.
- ✓ Nécessité d'une concertation étroite avec les propriétaires privés locaux, les chasseurs, et les promeneurs
- ✓ Encadrement de l'opération par le SIVOM du Pays des Maures, l'Association des Communes Forestières du Var, le CERPAM.

## CARACTERISTIQUES PASTORALES

Maquis bas à chêne liège

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- ✓ Envoyer une lettre de motivation et une proposition de service basée sur l'expérience acquise, au service forêt du SIVOM Pays des Maures **avant le 31 octobre 2007**.

**SIVOM Pays des Maures – Service Forêt**  
**Bâtiment le grand Sud**  
**Rue Blaise Pascal**  
**83310 COGOLIN**

- ✓ Possibilité de visite préalable des sites en s'adressant à l'Association des Communes Forestières du Var qui vous transmettra les cartes terrain nécessaires :  
Contactez **Stéphanie VINÇON – Tel : 06 29 43 50 85**
- ✓ Suite à la présélection des dossiers, une Commission de recrutement, composée notamment de la Commune et des propriétaires fonciers, se réunira afin d'attribuer le site.